

Commune d'ESTAIMPUIS - Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL - 2021



Balade contée par le théâtre Croquemitaine de Bailleul – Semaine sur les sentiers – 24 octobre 2021

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Le PCDR d'Estaimpuis a été approuvé par le Gouvernement wallon le 6 juin 2013. En 8 ans, le PCDR compte 7 projets terminés et 31 projets en cours de réalisation.

Projets négociés en convention de Développement rural :



1. TABLEAU DES PROJETS REALISES

Légende : [en gras] = avancées 2020

Priorité dans le PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Moyen Terme	5	Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village de Bailleul	SPW-DGO3 / Budget communal	Projet retenu dans le cadre de l'appel à projets « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralités de nos communes » Travaux réalisés
Court Terme	10	Mettre en œuvre une opération Portes et Cœur du village de Néchin	SPW – DGO3 (DR) + Budget communal	Convention-faisabilité 2013F : Travaux réalisés - réception provisoire le 22/11/2019
Court Terme	17	Valoriser les produits du terroir	Budget communal	- Groupe d'achat solidaire – 6^{ème} saison - Marchés de producteurs locaux à Néchin - Valorisation des commerces locaux (projet take away)
Court Terme	19	Sensibiliser à la propreté	Budget communal + appel à projets	- Ambassadeurs « Wallonie + propre » avec les écoles - Engagement de 7 éco-cantonniers pour 6 mois minimum - Poursuite de l'opération « Tornade Blanche »
Court Terme	24	Créer une Maison de Village à Bailleul	SPW – DGO3 (DR) + Budget communal	Installation du mobilier (tables, chaises, armoires) 2021
Court Terme	41	Créer une Maison de Jeunes et décentraliser certaines de leurs activités	Budget communal	- Agrément de la Maison de jeunes en 2021 - Activités de l'éducateur dans les complexes sportifs, les villages et les cités - demande de reconnaissance FWB pour la maison de jeunes - Intensification des collaborations avec d'autres Maisons de Jeunes et InforJeunes
Moyen Terme	44	Communiquer pour que les Estaimpuiens s'approprient les démarches communales	Budget Communal	Nouveau livre consacré au PPPW 2021 Publication d'une brochure sur la police de proximité Bulletin communal 6x/an

				Brochures diverses distribuées chaque année sur le tourisme, la culture, etc Site internet communal, réseaux sociaux
--	--	--	--	---

2. TABLEAU DES PROJETS EN COURS

Priorité dans le PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Court Terme	1	Information et sensibilisation aux règles d'urbanisme	Budget communal	Conférences organisées par la commune
Court Terme	3	Mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité	SPW-DGO3 / Budget communal	- Actions du PCDN - Participation à l'opération « Un arbre pour la Wapi » - Conférences dans le cadre du Nat'Agenda - 0 pesticides – cimetière de Leers-Nord - Opération Semaine de l'arbre - Réponse à l'appel BiodiverCité 2021 : semaine de l'arbre 2022.
Court Terme	4	Accompagner les agriculteurs dans une démarche de diversification agricole	SPW-DGO3 / Budget communal	Conférences par Présence et Action culturelles (PAC) Formation phyto licence aux agriculteurs
Long Terme	9	Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village d'Evregnies	SPW-DGO3 / Budget communal	Analyse des besoins et principes d'aménagement en CLDR
Moyen Terme	11	Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village d'Estaimbourg	SPW-DGO3 / Budget communal	Projet suspendu suite à la réunion publique. Sera poursuivi quand une solution au problème du parking aura été trouvée. Nouvelles zones de stationnement créées
Court Terme	12	Réaliser un réseau de liaisons utiles	SPW – DGO2 - DGO3 /Budget communal	Réalisation des itinéraires - achat d'une imprimante pour le balisage

				- appel d'offres pour les fournitures du balisage - Théâtre Croquemitaine de Bailleul : balade contée en octobre (6^{ème} saison)
Court Terme	13	Se déplacer autrement	SPW – DGO2 - DGO3 /Budget communal	Couplée à la fiche 12.
Court Terme	15	Sensibiliser à l'impact énergétique	SPW – DGO4 /Budget communal	- Mise en place d'un guichet de l'énergie (1x/mois) - Projet Coléco à Estaimpuis (photovoltaïque)
Court Terme	16	Mettre en valeur les patrimoines de l'entité	SPW – DGO4 /Budget communal	- Rénovation du Sacré Cœur de Néchin - Participation aux Journées du Patrimoine
Moyen Terme	18	Construire une halle pouvant accueillir un marché des produits du terroir	SPW-DGO3 / Budget communal	- Convention-acquisition du site du patronage - convention-exécution approuvée par le Conseil le 12/07/2021
Moyen Terme	20	Redécouvrir l'importance de l'agriculture en milieu rural	SPW-DGO3 / Budget communal	Cycle projection de films sur l'agriculture
Moyen Terme	21	Redécouvrir l'importance des contacts humains en milieu rural	Budget communal	- PCS : financement des permis de conduire, distribution de masques, lignes Covid, etc. - Live box 2021 (boîtes de secours chez les personnes âgées)
Moyen Terme	22	Créer une maison de village à Estaimbourg – Maison de l'Entité	SPW-DGO3 / Budget communal	- Présentation de l'avant-projet à la CLDR et consultation citoyenne en ligne en 2019 - demande du permis d'urbanisme - Etude de géomètre pour prolonger le RAVeL jusqu'à la MDV 2021
Long Terme	23	Créer une maison rurale à Estaimpuis	SPW-DGO3 / Budget communal	- Projet conjoint fiche MT18

Moyen Terme	25	Créer un café littéraire	FWB / Budget communal	Organisation d'après-midi jeux de société à la bibliothèque /ludothèque
Moyen Terme	26	Organiser un évènement fédérateur	Associations / Budget communal	Organisation du Marathon d'Estaimpuis passant par les 7 villages de l'entité en 2019
Court Terme	27	Assurer une offre de qualité en matière de commerce local	Budget communal	- Double page consacrée aux commerçants dans le bulletin communal - concours commerces locaux - chèques-cadeaux commerces locaux
Long Terme	28	Créer un système d'échange local	A déterminer	- Création du Repair Café à Néchin
Court Terme	30	Dynamiser le Château de Bourgogne en pôle d'attraction	SPW - DGO3 / Infrasport / CGT / Budget communal	Nouveaux modules de plaines de jeu
Court Terme	31	Dynamiser le Canal de l'Espierres en pôle d'attraction durable	SPW DGO2 - DGO3 / CGT / Budget communal	Négociation DR en 2015 : refusée (projet touristique) - Installation d'un éclairage dynamique prévu - Remplacement des peupliers par des tilleuls - installation de nouveaux modules pour le parcours santé 2021
Moyen Terme	32	Accompagner la création de tables d'hôtes et de gîtes	CGT / financement privé / Budget communal	Conférence organisée sur la création de gîtes et chambres d'hôtes (par les Gîtes de Wallonie)
Long Terme	34	Renforcer l'offre des circuits touristiques	A déterminer	- PCDN Estaimpuis

				- Prise de contact avec les communes limitrophes françaises afin de déterminer des itinéraires communs
Moyen Terme	35	Créer un atelier rural	SPW - DGO3 / Budget communal	Réunion de coordination le 14/10/2019 - Obtention de la convention-faisabilité 2021 - Désignation de l'auteur de projet
Court Terme	36	Avoir une offre de qualité en matière de logements publics	/ Budget communal	- Inauguration d'un appartement, au-dessus de de l'école de Néchin - Travaux des 34 logements à Néchin par les Heures Claires terminés - acquisition du site du patronage à Néchin (convention-acquisition DR)
Court Terme	38	Avoir une offre de qualité en matière de logements adaptés aux personnes âgées	SPW - DGO3 - DGO4 / Budget communal	Convention-faisabilité 2015 : Comité d'accompagnement avant-projet le 14/10/19 - Dépôt dossier Projet définitif
Long Terme	40	Favoriser les relations intergénérationnelles	A déterminer	- invitation aux aînés à manger dans les cantines scolaires
Long Terme	42	Renforcer les services récréatifs	A déterminer	Réflexion couplée au projet 38. Les aires de jeux seront installées à proximité des logements.
Moyen Terme	43	Avoir une offre de qualité en matière de services à la personne	CPAS / Impact / FWB / Budget communal	Convention avec l'IMSTAM (soins à domicile) - Cfr projet 21

Moyen Terme	45	Communiquer pour que les Estaimpuiens s'approprient leur vie associative	Associations / Budget communal	Brochure culturelle communale
Moyen Terme	47	Installer des panneaux d'informations	Budget Communal	Installation de bornes didactiques concernant les arbres au Parc d'Estaimbourg Signalisation aux abords du canal (projet contrat de rivière)
Court Terme	48	Coordonner pour mieux communiquer	Budget Communal	Adoption du Plan Stratégique transversal

3. TABLEAU DES PROJETS EN ATTENTE

Priorité dans le PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Moyen Terme	2	Proposer un accompagnement paysager des zones d'activités économiques		SPW – DGO3 / financement privé / Intercommunale / Budget communal	
Long Terme	6	Mettre en œuvre une opération « porte et cœur du village de Saint-Léger »		SPW – DGO3	
Long Terme	7	Aménager les portes du village d'Estaimpuis		A déterminer	
Long Terme	8	Aménager les portes du village de Leers-Nord		A déterminer	
Moyen Terme	14	Mettre en circulation des vaporetti		SPW – DGO2 / CGT / Budget communal	
Moyen Terme	29	Créer une plate-forme touristique afin d'organiser une offre complète et de qualité		CGT / Budget communal	
Long Terme	33	Reconvertir les fermes désaffectées		A déterminer	
Long Terme	37	Avoir une offre de qualité en matière de logements intergénérationnels		A déterminer	
Court Terme	39	Sensibiliser les propriétaires privés à la colocation		Budget Communal	
Long Terme	46	Créer une radio estaimpuisienne		A déterminer	

4. TABLEAU DES PROJETS ABANDONNES

Sans objet

5. TABLEAU DES INITIATIVES NOUVELLES

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
A déterminer	A déterminer	Acquisition de la salle Saint-Amand à Néchin		SPW-DGO3 / Budget communal	- réunion de coordination le 21/02/2019 - compromis de vente signé - approbation de la convention-acquisition par le conseil le 29/04/2019 Voir projets 18, 23 et 36

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique	Mettre en œuvre une Opération Portes et Cœur du village de Néchin	1 : Protéger notre terroir	662.208,25 €
2013	PCDR classique	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	421.948,05 €
2015	PCDR classique	Avoir une offre de logements adaptés aux personnes âgées	4: Accueillir les altérités	706.000 €
2017	PCDR classique	Créer une maison de village à Estaimbourg	2 : Valoriser notre Ruralité	815.994,41€
2019	PCDR classique	Convention-acquisition Site du Patronage à Néchin (fiches 18, 23 et 36)	2 : Valoriser notre Ruralité	184.800,00€
2020	PCDR classique	Créer un atelier rural	3 : Contenir notre rurbanité	416.437,96€

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique	Mettre en œuvre une Opération Portes et Cœur du village de Néchin	1 : Protéger notre terroir	662.208,25 €
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				23/12/2013
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				10/04/2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				20/01/2016
Approbation du projet par l'A.C.				10/06/2017
Approbation du projet par le Ministre				14/12/2017
Adjudication				20/10/2017
Décision d'attribution du marché				22/12/2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				29/05/2018
Début des travaux				13/08/2018
Réception provisoire				22/11/2019
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				1.224.416,48 €
Montant du subsidy développement rural				662.208,25 €

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	421.948,05€
		Etats d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		23/12/2013
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		10/04/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		20/01/2016
		Approbation du projet par l'A.C.		25/04/2016
		Approbation du projet rectifié par le C.C.		19/12/2016
		Approbation du projet par le Ministre (GW)		23/03/2017
		Adjudication		25/04/2017
		Décision d'attribution du marché		22/07/2017
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		14/12/2017
		Début des travaux		26/02/2018
		Réception provisoire		12/12/2018
		Décompte final approuvé par la commune		18/05/2019
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		19/01/2021
		Etat d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		543.896,10 €
		Montant du subsidy développement rural		421.948,05€

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2015	PCDR classique	Avoir une offre de logements adaptés aux personnes âgées	4: Accueillir les altérités	706 000 €
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				29/07/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				19/07/2019
Approbation de l'avant-projet par la R.W				14/10/2019
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				1 112 000 €
Montant du subsidy développement rural				

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2017	PCDR classique	Créer une maison de village à Estaimbourg	2 : Valoriser notre Ruralité	815.994,41€
		Etats d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		22/12/2018
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		07/11/2019
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		10/01/2020
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final approuvé par la commune		
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		1 112 000 €
		Montant du subsidy développement rural		

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2020	PCDR classique	Créer un atelier rural	3: Contenir notre rurbanité	416.437,96€
		Etats d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		 2021
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final approuvé par la commune		
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		694.063,26 €
		Montant du subsidy développement rural		

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (DECOMPTE FINAL < 10 ANS)

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant et date d'approbation	
2013	PCDR classique	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	546.507,22 € le 18/05/2019	
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : locations, cotisations, sponsor, événements			Montant annuel	600€ + ??
Charges liées à l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances, ...			Montant annuel	€
Bénéfices = recettes moins charges	Pas de bénéfices en 2018 car achats de mobilier, de matériel et amélioration du système d'éclairage			Montant annuel	€
Réaffectation des bénéfices	Projet 12 « Réaliser un réseau de liaisons utiles » : achat d'une imprimante pour le balisage			an	€

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

1. REUNIONS DE LA CLDR

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2011	2011	25/03/2019	2021
Date des réunions durant l'année écoulée	21/04/2021 15/11/2021	Nombre de présents : 11 Nombre de présents : 15	

2. REFLEXIONS SUR L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Deux réunions de CLDR ont été organisées en 2021. La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser plus de réunions.

La première réunion a été consacrée au rapport annuel et à la présentation de la circulaire 2020 du DR. La réunion de novembre a quant à elle permis de compléter la fiche-projet actualisée du cœur de village d'Evregnies. Un point a également été fait sur la circulaire 2021 du DR.

La Commune et la FRW ont collaboré pour la 6^{ème} fois avec la troupe de théâtre Croquemitaine de Bailleul pour l'organisation d'une balade contée en octobre dans le cadre de la semaine 'Rendez-vous sur les sentiers'. La balade a rencontré un beau succès avec une soixantaine de personnes présentes.

▪ ETAT D'AVANCEMENT DES CONVENTIONS DR (AU 31/12/2021)

- **Projet 10 : Mettre en œuvre une Opération Portes et Cœur du village de Néchin (convention-faisabilité 2013 F)**
Les jeux (table de ping-pong et jeux sur ressort) ont été installés en 2021. Les travaux sont terminés.

- **Projet 24 : Créer une Maison de Village à Bailleul (convention-faisabilité 2013 G)**
Les travaux se sont terminés le 12 octobre 2018.
- **Projet 38 : Avoir une offre de qualité en matière de logements adaptés aux personnes âgées (convention-faisabilité 2015)**
La convention-réalisation a été approuvée par le Conseil communal le 07 février 2022. En attente de la signature de la Ministre.
- **Projet 22 : Créer une maison de village à Estaimbourg (convention-faisabilité 2017)**
La demande de permis d'urbanisme est revenue incomplète, elle a été ré-envoyée le 04 février 2022.
- **Projet 35 : Créer un atelier rural (convention-faisabilité 2020)**
L'auteur de projet a été désigné le ... Une première visite sur site a été organisée le 12 octobre 2021 et plusieurs avis informels (service incendie, ORES, service urbanisme communal) ont été sollicités. Une visite des ateliers ruraux d'Ellezelles a été organisée le 21 décembre 2021.

3. PROPOSITIONS DE PROJETS A ENTREPRENDRE

Lors de sa réunion du 22 février 2022, la CLDR a décidé de poursuivre avec le projet 09 « Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village d'Evregnies » pour une négociation en 2022. Pour 2023, dernière année d'activation du PCDR, la CLDR souhaite que la fiche 06 - Mettre en œuvre une opération « porte et cœur du village de Saint-Léger » soit activée.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

2022

Long Terme	09	Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village d'Evregnies	SPW - DGO3 / Budget communal
------------	----	---	------------------------------

2023

Long Terme	06	Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village de Saint-Léger	SPW - DGO3 / Budget communal
------------	----	--	------------------------------

ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU DE REUNION DE CLDR

PV de réunion de CLDR du 21 avril 2021 et du 15 novembre 2021



Commune d'Estaimpuis
Opération de Développement Rural

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Mercredi 21 avril 2021 à 18h30 – Visioconférence

I. PRESENCES

PRÉSENTS

Adam Xavier, Becque Tania, Deconinck François, De Deurwaerder Philippe, Dekkers Frédérique, Dupont Jean-Luc, Nottebaert Jean-Michel, Pereira Gilda, Plancquaert Francine, Reynaert Marlène et Vantomme Patrick.

Invité :

Kevin Duvinage, administration communale d'Estaimpuis

Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Robin Penay, agent de développement

Mélanie Vandendriessche, agent de développement

EXCUSÉS

Beuscart Pierre-Yves, Crommelinck Cécile, Debouvrie Marie-Madeleine, Haddadi Ludivine, Senesael Daniel et Vercleven Eddy.

II. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 20 février 2020
2. Rapport annuel 2020 et programmation des projets à 3 ans
3. Point sur la nouvelle circulaire et approbation du nouveau ROI
4. Informations

III. COMPTE-RENDU

Patrick Vantomme signale qu'il souhaiterait recevoir les invitations à la réunion par mail.

François Deconinck, président de la CLDR, introduit la séance et remercie les participants de leur présence. Il présente Robin Penay qui remplace Hélène Vandewalle à la FRW.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 février 2020

Une erreur de date a été relevée dans le point « Approbation du compte-rendu » : il ne s'agit pas du compte-rendu du 03 octobre 2020 mais bien du 03 octobre 2019. Sous réserve de cette correction, le compte-rendu est approuvé.

2. Rapport annuel 2020 et programmation des projets à 3 ans

Les membres de la CLDR ont reçu en préparation le tableau des projets du PCDR, classés en « réalisé », « en cours » et « en attente » et présentant les avancées pour 2020. Les participants n'ont pas de complément à ajouter.

Les points principaux du rapport annuel sont présentés sur base d'une projection : <https://view.genial.ly/60769d08e0dc8a0ddb0e53c/presentation-cldr-estaimpuispresentation>

➤ Composition de la CLDR et réunions

2 changements de composition sont à acter pour 2020 : la démission d'Isabelle Bonte et le passage de Patrick Vantomme de citoyen à conseiller communal.

La CLDR est donc maintenant composée de 34 membres citoyens et 10 membres du Conseil communal (ndlr : une erreur s'est glissée dans la présentation faite en réunion ; il s'agit bien de 10 conseillers et non de 11).

➤ Projets conventionnés

Les avancées projets du PCDR qui font l'objet d'une convention de Développement rural sont présentés.

- Maison de village de Bailleul : les derniers travaux de plafonnage sont terminés. La Commune a acheté du matériel (tables et chaises) qui a été installé en décembre 2020.
- Cœur de Néchin : ORES devait réaliser le câblage pour l'éclairage secondaire et pour la fontaine à eau. Cela a été fait et la fontaine sera mise en route au printemps 2021.
- Logements pour personnes âgées à Saint-Léger : l'augmentation de budget de plus de 20% a été approuvée par la Ministre Tellier en juin 2020. La demande de permis d'urbanisme a été déposée en septembre mais le dossier est revenu incomplet car la liaison cyclopiétonne vers le chemin de halage est considérée comme une modification de voirie. Le dossier complet a été déposé en janvier 2021.
- Maison de l'Entité : la demande de permis unique d'urbanisme (Maison de l'Entité et cimetière) a été déposée en août 2020 mais est revenue incomplète, il manque un document pour le cimetière. Des contacts sont en cours entre l'auteur de projet et le SPW. Une réflexion avait été menée pour aménager un rond-point qui desserve le parc à container, le hall technique des travaux, le cimetière et la Maison de l'entité. Le SPW a remis un avis négatif ; l'espace est trop étroit et excentré. Une 3^{ème} bande de circulation sera créée pour tourner à gauche. Cela permettra de réduire la vitesse automobile. Par ailleurs, la Commune a engagé un géomètre afin d'étudier la possibilité de créer une piste cyclopiétonne qui relierait la Maison de l'entité au RAVeL.
- Atelier rural à Estaimbourg : la convention-faisabilité a seulement été signée par la Ministre Tellier le 08 mars 2021. La désignation de l'auteur de projet est en cours.

- Site du Patronage à Néchin : la convention-acquisition (pour l'achat du site) a été signée par la Ministre en octobre 2020. L'acte d'achat a été signé en décembre et la convention-faisabilité (pour les travaux) a été négociée en février 2021.

Questions et remarques des participants :

- Il avait été envisagé de mettre en place une gestion participative pour la maison de village de Bailleul mais le Collège s'y est finalement opposé. Certains membres de la CLDR le regrettent. Cette remarque ne fait pas l'unanimité et il est proposé de voter afin de savoir exactement combien de membres la soutiennent : Sur les 10 membres présents, 4 la soutiennent et 3 s'abstiennent. Cette information sera transmise au Collège communal.
- Des vols ont été signalés à Saint-Léger, dans des habitations où des passerelles vers le chemin de halage avaient été placées. Il s'agira d'en tenir compte pour les logements pour personnes âgées. Cette information sera transmise à l'auteur de projet. Par ailleurs, de l'éclairage intelligent est prévu le long du chemin de halage.

➤ **Programmation des projets à 3 ans**

Chaque année, la CLDR doit programmer à 3 ans les projets qu'elle envisage de négocier en convention DR. La FRW rappelle la programmation faite par la CLDR en 2020 :

2020	Projet 37 – Avoir une offre de qualité en matière de logements intergénérationnels
2021	Projet 9 - portes et cœur du village d'Evregnies
2022	

Chaque année, la CLDR peut revoir cette programmation. 3 projets éligibles au Développement rural restent en attente. Il s'agit de :

Projet 37 – Avoir une offre de qualité en matière de logements intergénérationnels – nécessite de trouver une localisation (terrain ou bâtiment, communal ou non)

Projet 9 - portes et cœur du village d'Evregnies

Projet 11 - Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village d'Estaimbourg – avait été négocié en 2017 puis présenté à la CLDR et aux riverains mais avait été refusé suite au déplacement des places de stationnement.

Réflexion et décision de la CLDR :

Concernant le cœur d'Evregnies :

- L'aménagement du cœur d'Evregnies est en cours de réflexion au sein d'une commission du Conseil communal. La proposition faite était de créer une zone résidentielle (zone 20 – suppression des trottoirs) au centre du village, du carrefour de la rue de la Couronne jusqu'à la rue de la nouvelle cure.
- Le stationnement sur la place d'Evregnies ne peut être supprimé ; il n'est déjà pas suffisant.
- La réflexion sur le cœur de village devrait s'étendre à la rue de la Couronne et au sentier des Canons. L'objectif serait d'améliorer la convivialité et de réduire la vitesse automobile.

Concernant les logements intergénérationnels :

- Qu'en est-il du projet à la verte Plaine ? Il s'agit d'un projet privé, un Master Plan a été réalisé.

- La société de logement des Heures Claires reçoit chaque année environ 600 demandes mais ne peut répondre qu'à une cinquantaine d'attributions (nouveaux locataires ou changements d'affectation). La création de logement est donc toujours nécessaire.
- Des logements étaient-ils prévus à l'ancienne gendarmerie à Leers-Nord ? L'expropriation de la dernière maison est en cours. Un auteur de projet a été désigné, il s'agit d'Arcadus et le point est à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.
- Il est proposé de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à des localisations potentielles de ces logements.

Concernant le cœur d'Estaimbourg :

- Un parking est en cours d'aménagement derrière le complexe sportif. Il s'agissait d'une des conditions exprimées pour relancer la réflexion sur l'aménagement du cœur de village. Il est noté que l'aménagement de ce parking ne permettra toutefois pas de répondre aux jours d'affluence du parc d'Estaimbourg.

Remarques générales :

- Aucun de ces 3 projets n'est actuellement suffisamment abouti pour être négocié au niveau du Développement rural. En fonction des avancées de chacun, il est proposé de revenir vers la CLDR.
- Le budget communal est déjà fort sollicité pour les prochaines années. Il faut en être conscient d'autant que les subsides sont modifiés depuis la dernière circulaire.

En conséquence, la CLDR décide de modifier la programmation à 3 ans de la manière suivante :

2021	Projet 9 - Portes et cœur du village d'Evregnies
2022	Projet 37 - Logements intergénérationnels
2023	Projet 11 – Portes et cœur du village d'Estaimbourg

3. Point sur la nouvelle circulaire et approbation du nouveau ROI

Une nouvelle circulaire du Développement Rural est parue en 2020. Les membres de la CLDR l'ont reçu en document préparatoire et les changements principaux sont présentés :

a. Octroi d'un budget participatif

La nouvelle circulaire du PCDR propose l'octroi d'un subside de maximum 10.000€ tous les deux ans pour la mise en place d'un budget participatif. Les conditions sont de disposer d'un PCDR actif et que le subside représente maximum 50% du budget participatif mis en place par la commune.

Questions et remarques de la CLDR :

- Les projets doivent-ils être inscrits dans le PCDR ? Non, les citoyens peuvent proposer des projets. Ces projets doivent bien sûr être collectifs. Les critères de sélections seront à déterminer avec la CLDR.
- Un budget participatif communal est à l'ordre du jour de la commission Environnement qui aura lieu prochainement.
- La CLDR est d'accord pour mener ce projet et aimerait recevoir les documents de référence ministériels dès leur parution.

b. Modification des taux et plafonds de subvention applicables aux projets du PCDR

<u>Catégorie de projets</u>		<u>Taux de subvention maximum</u>	<u>Montant de l'assiette de subvention</u>	<u>Subside maximum</u>
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce	80%	850.000 €	680.000€
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500.000 €	400.000€
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €	400.000€
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €	510.000€
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €	300.000€
6	- Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000€
7	- Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000€

c. Nouveau Règlement d'Ordre intérieur (ROI)

Avec la nouvelle circulaire, une base de ROI est devenue obligatoire pour les CLDR. Les changements principaux sont :

- Pour le vote : le quorum de 50% des citoyens membres de la CLDR doit être atteint pour valider le vote.
- Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion sera organisée 15 jours plus tard pour entériner le vote.
- Un membre absent sans raison valable à plus de 75% des réunions sur deux ans sera considéré comme démissionnaire.

Questions et remarques de la CLDR :

- Au vu du pourcentage requis pour les décisions en CLDR, il serait intéressant de mettre en place un système de procuration de l'ordre d'une procuration maximum par personne. Cette proposition est retenue par la CLDR et sera ajoutée à la base du ROI imposé.
- Les nouvelles mesures veulent impliquer les citoyens dans le déroulement des PCDR et leur participation aux réunions de la CLDR. Il est important de conscientiser les citoyens à l'importance qu'ont leurs avis dans le processus de mise en œuvre des projets. Le budget participatif est un bon moyen pour stimuler les membres car celui-ci permet de voir des concrétisations de projet dans un délai plus court que les projets du DR.
- Le nombre de membre de la CLDR est élevé, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de statuer sur un nombre maximum de membre ? Il est rappelé que la commune avait reçue 34 candidatures au moment d'installer la nouvelle CLDR et décidé de n'écarter personne.
- Au vu des thématiques communes, il est demandé d'organiser une réunion conjointe avec la CCATM et le PCDN.
- Le projet de ROI sera soumis à l'approbation du collège.

4. Informations

a. Point sur le balisage du circuit de mobilité douce

Les membres de la CLDR sont sollicités afin de déterminer le fond et la forme que prendra le balisage situé sur les tronçons entre les villages.

La FRW montre les nouveaux prototypes de balises en adéquation avec les contraintes techniques d'impression. Sur les sept balises proposées, c'est la balise n°3 qui est retenue à la majorité avec toutefois le remplacement du logo représentant une église par celui représentant la commune. Exemple :



Les prochaines étapes qui sont prévues sont le collage des impressions sur les balises par le service travaux et la pose sur le terrain cet été.

b. Consultation citoyenne WaPi 2040

L'asbl WaPi mène actuellement une consultation citoyenne pour élaborer son projet de territoire à l'horizon 2040. 23 communes sont concernées dont Estaimpuis. Les membres de la CLDR sont invités à s'inscrire sur la plateforme participation.frw.be pour voter sur les idées, commenter ou proposer de nouvelles actions. Les membres de la CLDR sont aussi invités à communiquer sur la consultation dans leur entourage.

François Deconinck remercie les participants pour leur présence et clôture la réunion.

Le président de CLDR,
François Deconinck

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie



Commune d'Estaimpuis
Opération de Développement Rural

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Lundi 15 novembre 2021 à 18h30 – Salle du Conseil communal

I. PRESENCES

PRÉSENTS

Adam Xavier, Ameye Jean-Pierre, Balcaen Marie-Eve, Becque Tania, Deconinck François, Duthoit Claude, Grymonprez- Vantomme Odette, Leblanc agnès, Marquette Isabelle, Nottebaert Jean-Michel, Reynaert Marlène, Senesael Daniel, Van Gysel Sabine, Vantomme Patrick et Vercleven Eddy

Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Robin Penay, agent de développement
Mélanie Vandendriessche, agent de développement

EXCUSÉS

Auguste François, Beuscart Pierre-Yves, Callandt Laurent, Crommelinck Cécile, De Deurwaerder Philippe, Dekkers Frédérique, Dubus Christine, Mahé Jean-Claude et Pereira Gilda

Kevin Duvinage, administration communale d'Estaimpuis

II. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 21 avril 2021
2. Approbation du règlement d'ordre intérieur de la CLDR
3. Cœur d'Evregnies : réflexion sur le périmètre et les grands principes d'aménagement
4. Budget participatif : lancement du projet
5. Divers

III. COMPTE-RENDU

François Deconinck, Président de la CLDR, introduit la séance et remercie les membres pour leur présence.

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 21 avril 2021

La CLDR attire l'attention sur la réunion conjointe entre la CLDR, la CCATM et le PCDN qui avait été proposée lors de la dernière réunion et qui n'a pas eu lieu à cause de la situation sanitaire. Celle-ci est à organiser dès que possible.

La FRW informe qu'une subvention « BiodiverCité » remplace maintenant les PCDN et permet à la commune d'obtenir un subside annuel de 12.000€ pour des actions en faveur de la Biodiversité.

Le PV est approuvé.

2. Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI) de la CLDR

La FRW explique que le système de procuration proposé lors de la réunion du 21 avril 2021 n'est pas autorisé par le cabinet ministériel. Le ROI doit donc être approuvé en sa forme officielle.

Plusieurs membres de la CLDR estiment que son contenu est ambigu et peu clair :

- L'article 5 indique que le président ou son représentant préside la CLDR. Cependant, l'article 14 indique qu'en cas d'absence du président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.
- Article 6 : quelle est, dans les faits, la différence entre membres effectifs et suppléants ?
La FRW indique que, comme auparavant, tous les membres effectifs et suppléants sont invités et ont les mêmes droits.
- Article 7 : qu'est-ce qu'un motif valable ?
La FRW indique qu'il n'est pas nécessaire de justifier son absence. Tous les membres qui préviennent ne pas pouvoir participer sont considérés comme excusés.
- Article 18 : Le quorum citoyen est dur à atteindre dans les faits. Il faudra s'assurer de sensibiliser les citoyens pour la participation aux réunions de la CLDR.
- Article 19 : le terme « propositions déposées » n'est pas le plus adéquat
- Article 22 : Quid de l'utilisation de l'image des membres ?
Un mail peut être adressé au Président en cas de refus d'utilisation des images le représentant.
- Le ROI est daté du 21 avril 2021, or il est acté en séance du jour.
C'est en effet une erreur qui a été modifiée.

Le ROI est approuvé avec 12 votes pour et 3 abstentions.

3. Cœur d'Evregnies : réflexion sur le périmètre et les grands principes d'aménagement

Voir annexe ci-dessous.

4. Budget participatif : lancement du projet

Lors de la réunion du 21 avril, la CLDR a décidé de mener un budget participatif subsidié par la Région wallonne. La FRW résume rapidement les grands principes imposés :

- Le budget sera de 20.000€ : 10.000€ communaux et 10.000€ de subsides
- Les projets concernés doivent avoir pour objectif d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, avoir un intérêt collectif et un caractère durable
- Les projets doivent répondre à la stratégie du PCDR d'Estaimpuis
- Les projets doivent être localisés sur une parcelle communale (ou droit réel)
- Seules les associations juridiques et associations de fait (minimum 5 citoyens estaimpuisiens) peuvent répondre à l'appel
- La CLDR officiera en tant que jury et sélectionnera les projets.

Le règlement du budget participatif laisse une certaine souplesse à la CLDR qui doit décider :

- Si un montant maximum par projet est appliqué : La CLDR décide de ne pas appliquer de montant maximum par projet
- Le calendrier de réalisation :
 - o Communication de l'appel à projet : de décembre 2021 à fin février 2022
 - o Date de fin pour le dépôt des candidatures : 28 février
 - o (Vote des citoyens : du 1^{er} avril au 30 avril)
 - o Comité de sélection (CLDR) : en mai
 - o Validation par le Collège : en mai
 - o Mise en œuvre : du 1^{er} juin au 30 novembre
 - o Dépôt des déclarations de créance à la Commune : 30 novembre 2022
- Dans le cas d'un vote citoyen, combien de projets récoltant le plus de votes sont d'office sélectionnés : La CLDR décide de sélectionner d'office les 2 premiers projets ayant obtenu le plus de votes
- Dans le cas d'un vote citoyen, si le vote compte seul ou est pondéré à 50% par le vote de la CLDR : La CLDR décide de garder la pondération, c'est-à-dire que le vote soit à 50% citoyen et à 50% issu de la CLDR.

Le règlement sera modifié en fonction puis proposé au Collège communal et ensuite au Conseil Communal pour approbation.

5. Divers

Il n'y a pas de divers.

François Deconinck remercie les participants et clôture la réunion.

Le président de CLDR,
François Deconinck

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie



Ensemble pour des villages vivants

Wallonie picarde

Wallonie picarde

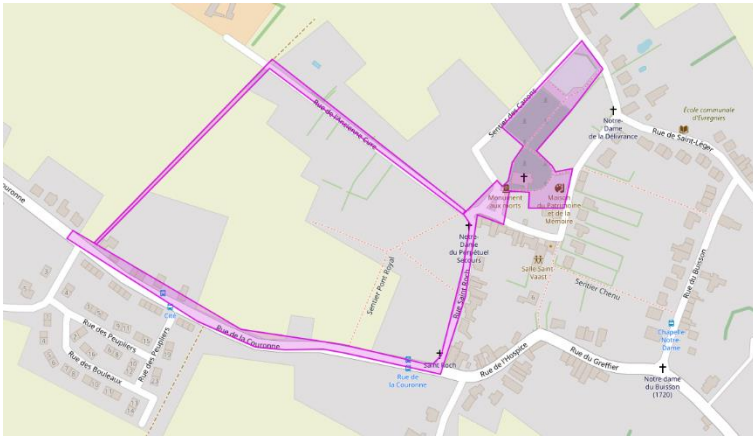
Annexe - Cœur d'Evregnies : réflexion sur le périmètre et les grands principes d'aménagement

La FRW propose de travailler en deux groupes. Les groupes disposent d'un document à compléter, de cartes et de photos du cœur du village.

FICHE-PROJET actualisée – Cœur d'Evregnies		Priorité 3
	Groupe 1	Groupe 2
1. Justification du projet		
Atouts du cœur de village	- La tranquillité du village - Son patrimoine : 2 chapelles principales, le ferme de l'ancienne cure - L'histoire des sabotiers : le rappel sur le rond-point, le géant Vitalis (conservé dans la salle St Vaast), le nom de la place - Les Points d'apport volontaire (PAV) - L'arbre de l'an 2000 - L'école, très fréquentée et attrayante, et sa salle de sport - Le cimetière accessible aux PMR - Les alignements d'arbres situés derrière le cimetière - Le café St Vaast, ouvert le samedi soir et le dimanche - Le parking à l'arrière de la salle St Vaast - La maison du Patrimoine et le jardin à l'arrière	- Beaucoup de sentiers existants - La maison du patrimoine, son jardin et son porche d'accès - Aucun charroi agricole dans le centre - Des rues ont été refaites récemment - Une église classée restaurée en 2001 ainsi que son parvis qui met en valeur le Monument aux Morts - Un cimetière avec accès PMR - Pas de voiries d'importance en cœur de village - Une école en activité et attrayante - Un arbre de la naissance - Une zone de tolérance pour le parking à proximité du nouveau cimetière - L'installation de PAV - De futures plantations de fruitiers dans le jardin de la maison du patrimoine

	- Le projet de plantations d'arbres fruitiers prévu dans le jardin de la maison du Patrimoine	
Faiblesses du cœur de village	- La circulation dans le village est dense aux heures d'école (rue de St-Léger jusque sur la place) et le stationnement anarchique - Les rues sont étroites (notamment rue de la Nouvelle Cure) - Les riverains de la place n'ont pas de garage - La place ne sert qu'au stationnement et n'est pas accueillante - La façade délabrée à côté du monument aux morts ne le met pas en valeur	- Evregnies est un village fermé sur lui-même - Il faut vérifier si les maisons sont toutes reliées à l'égout - Tout à la voiture et une place strictement limitée à du parking - Pas d'espace de convivialité - La circulation automobile est en augmentation avec l'arrivée de nouveaux habitants - Le village présente probablement le plus haut taux d'évolution démographique de l'entité
Quelles sont les problématiques actuelles dans le centre du village ?	<i>A. Mobilité</i> Le stationnement se fait majoritairement sur la place. Il existe d'autres alternatives (à l'arrière de l'aire de jeu et derrière la salle St Vaast) mais celles-ci ne sont pas signalées. Les sentiers sont fort présents dans le village. L'entretien du sentier menant à la rue de l'Hospice doit être accentué. <i>B. Espaces publics</i> La place ne sert qu'au stationnement, elle est minérale et n'est pas accueillante. Le jardin de la maison du Patrimoine pourrait apporter une touche verte au cœur de village mais est fermé au public.	<i>A. Mobilité</i> La principale problématique du cœur de village concerne la pression automobile due à la croissance démographique du village. Il existe un sens de circulation sur la place, mais qui n'est pas respecté (interdiction de tourner dans la 1^{ère} rue à gauche depuis la rue Saint-Roch). L'accès et le stationnement pour les maisons du sentier du Pont Royal et de la rue de la Couronne entraînent un stationnement sur terrain privé à la rue de la Couronne. La disparition du sentier reliant la cité des Heures Claires à la rue l'Ancienne Cure est regretté. Le stationnement pour accéder à l'école pose souci. <i>B. Espaces publics</i> L'ancienne aire de jeu au Nord du cimetière n'est plus utilisée et cause des nuisances.

	L'aire de jeux à l'arrière du cimetière a été clôturée par un grillage très haut et peu esthétique pour permettre les jeux de ballon mais les riverains se sont plaints des nuisances. L'aire de jeux est maintenant fermée et ne sert plus que pour les propriétaires de chiens qui les laissent gambader. <i>C. Patrimoine</i> Le géant Vitalis représente un sabotier. Il est actuellement conservé dans la salle St Vaast mais risque de se dégrader.	La place est trop minéralisée et n'est dédiée qu'au stationnement. <i>C. Egouttage</i> Il semblerait que les maisons situées du côté de l'ancien café « L'Embuscade » ne soient pas reliées aux égouts. A vérifier. <i>D. Maison du patrimoine</i> Manque de mise en valeur du bâtiment et de ses collections.
Quelles seraient les clefs du succès du projet ?	Créer des liens plus francs entre les zones distinctes du cœur de village : la place, le cimetière, le jardin de la maison du Patrimoine, l'aire de jeux, etc Apporter de l'intimité, de la chaleur et de la convivialité à la place et décentralisant une partie du stationnement vers la zone de parking située à côté de l'aire de jeux. Développer le symbole du sabot dans le village : sculpture, mobilier rappelant la forme des sabots, mise en avant du géant Vitalis dans la Maison du Patrimoine	Favoriser les cheminements doux, la convivialité dans le village et la biodiversité Prendre en compte la rue de la Couronne dans le cœur de village Conserver des accès de proximité pour le cimetière Valoriser les cheminements doux à travers le village et pour rejoindre l'école Prendre en compte l'émergence d'un comité de village qui souhaite organiser des activités « Evregnies en cœur » Réfléchir à des espaces polyvalents qui pourraient aussi accueillir des structures éphémères (chapiteau, etc)
En quoi le projet va améliorer la qualité de vie ?	Le projet devra améliorer la convivialité sur la place et aux alentours en réduisant la place de la voiture. La végétalisation du cimetière va aussi rendre plus gais le contour de l'église et les cheminements menant à l'aire de jeux.	L'aménagement du cœur d'Evregnies devra permettre d'améliorer les cheminements doux dans le village, notamment vers l'école du village, et plus globalement dans l'entité estaimpuiennaise. Il aura aussi pour but de développer des espaces de convivialité sur la place et/ou aux alentours et favorisera l'utilisation des espaces dans le cadre d'activités associatives potentiellement organisées dans ces endroits.

		Enfin, le projet permettra également d'améliorer le cadre de vie en végétalisant la place des Sabotiers et de créer du lien avec le parvis de l'église et le cimetière qui ont été restaurés récemment
2. Périmètre d'intervention	Périmètre allant de la place à l'école en passant par le cimetière, l'aire de jeux, la maison du Patrimoine et son jardin. Schéma : 	Éléments à mettre en valeur : - L'église et son parvis - La maison du patrimoine - Les cheminements doux et le sentier reliant la rue de l'Ancienne Cure - La mobilité sur la rue de la Couronne - L'arbre de la naissance - L'histoire des sabotiers - L'accès au jardin de la maison du patrimoine - L'aire de jeu au nord du cimetière - L'espace inutilisé du nouveau cimetière et ses accès 

3. Description du projet		
Quels seraient les grands principes d'aménagement ?	Place des Sabotiers : Réduire la vitesse de circulation et le stationnement pour créer une place plus chaleureuse Mettre en valeur l'arbre de l'an 2000 et le monument aux morts Installer du mobilier public et une boîte à livre digne de ce nom Cimetière : Végétaliser le cimetière – cela demandera une sensibilisation de la population, à mener avec le cantonnier qui semble déjà travailler en ce sens – Présenter de bons exemples ou organiser des visites Maison du Patrimoine : Aménager la devanture de la Maison du Patrimoine de manière plus « ornementale » Ouvrir en journée le jardin de la maison du Patrimoine Aire de jeux : Installer une plaine de jeux ou un agoraspaces pour les enfants Planter une haie afin de séparer les jeux de la voirie et de réduire les nuisances pour les riverains Garder un espace pour les chiens	Place des sabotiers : Diminuer le stationnement sur la place et ne conserver qu'une seule voirie d'accès vers le sentier des canons (dans la continuité de la rue Saint-Roch). Végétaliser le stationnement afin d'égayer la place et mettre en valeur l'arbre existant. Cimetière : Intégrer le cimetière dans une recherche paysagère et accentuer son lien avec la place des Sabotiers. Maison du patrimoine : Le jardin doit être intégré à la réflexion, mais ne pas être ouvert en permanence au public. Si des arbres doivent être plantés dans le cadre de ce projet, il serait intéressant que les essences choisies soient indigènes et en rapport avec les essences historiques de la saboterie (saule, peuplier, aulne par exemple). Rue de la Couronne : Réfléchir à des aménagements afin de réduire la circulation et sa vitesse. Rouvrir le sentier reliant la rue de l'Ancienne Cure afin d'accentuer les possibilités en cheminement doux et sécurisés vers la place du village et l'école. Rue Saint-Roch : Réfléchir à la circulation vers le centre du village et le respect du sens de circulation actuel sur la place des sabotiers.

		Sentier des canons : Laisser une esplanade à l'endroit de l'aire de jeu actuel et retirer le grillage. Cet espace permettrait l'installation d'un chapiteau en cas de festivités. Afin d'accentuer le caractère polyvalent du site, des places de parking végétalisées pourraient être créées et utilisées en dehors de ces festivités. En périphérie, une aire de convivialité pourrait être aménagée (aire de jeu, bancs, etc.).
Quels sont les problèmes à résoudre ?	La vitesse de circulation	Par ces aménagements, le projet vise à résoudre la problématique du stationnement.
4. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition		
A. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	- Perméabilisation de la place - Végétalisation des parkings	La végétalisation de la place la rendrait plus perméable. L'amélioration de l'égouttage des maisons sur la place serait également un plus. Globalement, les bassins d'orage du zoning fonctionnent bien et ont amélioré la gestion des eaux dans le village.
B. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation du bois pour le rappel du sabot, le mobilier et les aires de jeux	Refaire l'éclairage sur la zone impactée par le projet pour minimiser la consommation énergétique.
C. Mesures en faveur de la sobriété du projet	/	L'intervention sera réduite sur les espaces tels que la place et l'espace de jeu au nord.

		L'aménagement de l'espace de jeu actuel au Nord de la place sera limité pour garder un aspect polyvalent et favoriser les activités locales
D. Mesures en faveur de la biodiversité	- Plantations sur la place et sur l'aire de jeux - Végétalisation du cimetière	Végétaliser les espaces bétonnés actuellement, intégrer une dimension verte au cimetière, favoriser les plantations sur l'espace de jeu au Nord.
E. Mesures en faveur de l'accessibilité du projet	Vérifier qu'une rampe PMR soit prévue au niveau de l'escalier entre l'ancien et le nouveau cimetière	Le projet favorisera les cheminements doux et la réouverture d'un sentier. Cette volonté s'inscrit dans une dynamique globale au niveau de l'entité et notamment du PCDR.
F. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	- Proposer aux écoles d'architectures un concours pour la création de la sculpture du sabotier, pour le mobilier et l'aire de jeux - Mise en vie du projet : initier un marché sur la place	Les plantations réalisées doivent être indigènes et commandées chez des pépiniéristes de Wallonie Picarde.
G. Intégration du projet dans l'environnement	/	Recherche paysagère nécessaire pour créer du lien entre l'espace au Nord, le cimetière, le parvis de l'église et la place du village.